

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.		
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.		
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 20 Avril

Les élections municipales.

Environ mille communes, chefs-lieux de département et d'arrondissement ou de canton ont eu à procéder dimanche dernier à des élections municipales complémentaires.

Nous ne saurions entrer dans les détails de ces élections, qui le plus souvent avaient un caractère local. Les abstentions ont été considérables et dans un certain nombre de villes ont amené la nullité des résultats et rendu un second tour de scrutin nécessaire pour dimanche prochain.

Nous citerons ce fait singulier qu'à Toulouse, où il y avait à élire un conseiller municipal, il n'y avait aucun candidat. Les sections ont été complètement désertes ; les présidents désignés par la municipalité n'ont pas pu constituer les bureaux. C'est un fait sans précédent.

A Villefranche, il n'y a eu que 122 votants sur 4.000 inscrits ; à Arles, 292 votants sur 7.000 inscrits. A Rouen, à Sens, à Bar-le-Duc, à St-Quentin et dans un grand nombre de villes, il y a lieu à un second tour de scrutin par suite du grand nombre des abstentions.

Dans un certain nombre de villes les socialistes ont tenté la lutte. A Bessèges le citoyen Casimir Jourdan, candidat du parti ouvrier, ex-sociétaire du comité de la grève, a été nommé membre du conseil municipal par 1.308 suffrages contre 958 donnés à M. Allègre, républicain. A Roubaix, dans les deux cantons, la liste républicaine est en ballottage avec une liste collectiviste : dans le canton Est, la liste républicaine a 1.250 voix et la liste collectiviste 1.000 ; dans le canton ouest, l'écart est plus faible, la liste républicaine a 800 voix, et la

liste collectiviste 750. A Narbonne, il y a ballottage entre deux collectivistes. A Dijon, il y a ballottage entre la liste républicaine qui a 1.700 voix et la liste socialiste qui en réunit 1.100.

Quelques incidents se sont produits dans un ou certain nombre de villes.

A Châlons-sur-Saône, ont sait que M. Boyssset, le député de la circonscription, s'est trouvé en lutte avec les républicains partisans de M. Gambetta, dans deux réunions publiques dont nous avons rendu compte. Cette lutte vient d'avoir son écho dans les élections municipales : treize conseillers municipaux étaient à nommer ; la liste patronnée par M. Jossierand, rédacteur en chef du *Progrès de Saône-et-Loire* et adversaire de M. Boyssset, l'a emporté par 1.700 voix contre 700 données à la liste patronnée par M. Boyssset. Autre incident à Cannes : M. Pierre Ardisson ayant obtenu la majorité, la municipalité a donné sa démission. A Saumur le maire et tous les conseillers ont également donné leur démission à la suite de l'élection d'un conservateur.

En somme les élections du 16 avril sont un succès de plus pour la république modérée.

LE RENDEMENT DES IMPÔTS

Le *Journal Officiel* publie ce matin le tableau des recettes des impôts et revenus indirects en France pendant le premier trimestre de l'année 1882 et les états comparatifs avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes des deux premiers mois de l'année 1881.

Le montant des rôles émis pour l'ensemble des contributions directes s'élève pour l'exercice 1882, à 704,293,732 fr.

Les deux douzièmes, échus au 31 mars 1882,

représentent..... 117,382,288 fr.

Les recouvrements se sont élevés pendant le 1^{er} trimestre, à..... 105,064,147 »

Ils sont inférieurs aux

douzièmes échus de..... 12,318,141 fr.

Soit, de 0,21 centièmes de douzième.

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 129,429 fr., sont dans la proportion de 1 fr. 06 pour 1,000 fr., avec les recouvrements effectués sur tous les exercices (121,618,321 fr.).

Au 31 mars 1881, le recouvrement était inférieur aux douzièmes échus de 9,080,100 fr. représentant 0,16 centièmes de douzième, soit une diminution de recouvrement de 0,05 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1882.

Les frais de poursuites, qui au 31 mars 1881, s'élevaient à 136,316 fr., étaient dans la proportion de 1,08 pour 1,000 fr. avec les recouvrements effectués (125,526,700 fr.) sur tous les exercices, soit une diminution de frais de 0,02 pour 1,000 fr. de recouvrement pendant la même période de 1882.

Le montant des taxes assimilées aux contributions directes est évalué, pour l'année 1882, à..... 24,877,600 fr.

Les rôles émis au 31 mars 1881 s'élevaient à 2,489,573 fr.. Les recouvrements effectués à la même époque sont de 109,195 fr.

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières est évalué pour l'année 1882 à..... 40,435,000 fr.

L'évaluation budgétaire, pour les trois premiers mois de 1882, s'élève à..... 9,538,000 fr.

Les recouvrements effectués pendant la même pé-

riode étant de..... 11,611,000 fr.

Il en résulte une augmentation de..... 2,073,000 fr.

Le tableau comparatif des recouvrements du 1^{er} trimestre de cette année avec ceux de la même période de 1881, accuse une augmentation de..... 9,523,000 fr.

Au conseil des ministres tenu le 18 à l'Élysée n'assistaient ni les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, des travaux publics qui sont partis assister à la session de leur conseil général, ni le ministre de la guerre en tournée d'inspection dans l'Est. M. de Freycinet qui avait jadis mis en avant le projet du chemin de fer transsaharien, a entretenu ses collègues d'un projet presque aussi gigantesque et qui n'a été jusqu'ici discuté, que dans les séances de l'Académie des sciences ou dans les organes spéciaux. Je veux parler de la création d'une mer intérieure dans le Sahara algérien. Les études préliminaires ont été faites dans des missions successives, par le commandant d'état-major Roudaire. La réalisation de ce projet introduirait grâce au percement du seuil de Gabès les eaux de la Méditerranée dans une région qu'elles ont autrefois occupée, au sud de la province de Constantine, ainsi qu'en témoigne l'existence des Chotts ou marais salés actuels. En outre des salutaires modifications climatiques, analogues à celles que l'on a constatées sur les bords du canal de Suez, que cette création produirait dans notre colonie algérienne, la nouvelle mer intérieure créerait de toutes pièces une voie de communication commerciale avec le Sahara africain, et surtout une ligne de protection stratégique qui mettrait sûrement nos départements algériens à l'abri des incursions des nomades du

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(61) du 20 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Hubert cependant regardait toujours par dessus le buisson, il vit que la hauteur sur laquelle il se trouvait descendait en pente douce, et allait, comme un vert tapis de gazon, regagner le bord de la Moselle.

Au bas du ravin, une grande animation venait de se produire.

Une foule de jeunes gens, garçons et filles, des vieillards même et des enfants, s'avançaient en bandes joyeuses et gravissaient lentement le coteau.

Les enfants portaient du bois, de la paille, des branchages ; les garçons poussaient devant eux une grande roue et s'efforçaient de lui faire monter la pente inclinée de la colline, opération qui semblait offrir quelques difficultés, ce qui amusait beaucoup la joyeuse troupe.

Derrière eux venait, sortant du village, une nouvelle bande, portant une longue perche ornée de banderoles et de guirlandes de toutes couleurs.

Les nouveaux arrivants se dirigeaient égale-

ment vers le haut de la colline où se trouvaient nos deux premiers personnages.

Hubert regardait toujours et ne paraissait pas comprendre grand-chose à ces préparatifs de fête.

Grates, prévenant une question du jeune homme, lui dit :

— Voilà déjà une preuve de l'irrégularité avec laquelle le droit se trouve réparti. Nous sommes ici sur le territoire de l'Électorat de Cologne. Zeltingen et plus bas le petit village de Naaltig font partie de notre bailliage et sont du ressort de notre juridiction. Tout autour se trouvent les territoires de Sponheim et de Trèves. Cologne autorisant les réjouissances publiques en vertu d'anciennes ordonnances, cela a suffi pour pousser Trèves à les défendre ; on a mis pour cela en avant toute espèce de prétextes plus ridicules les uns que les autres ; le pauvre peuple a eu beau adresser pétitions et suppliques ; cette défense a été sévèrement maintenue. Chez nous, au contraire, les libertés sont devenues de plus en plus grandes. Il en est résulté que tout s'est porté sur Zeltingen, au détriment des localités environnantes. C'est ainsi qu'aujourd'hui jour de la Saint-Jean, nous avons là-bas, non-seulement un marché assez considérable de toute espèce de jouets et de confiseries, mais aussi une baraque de sal-timbanques, ayant pour chef un bouffon, Hans Gœrgel, qui fait les tours les plus variés et débite de la manière la plus plaisante du monde les plus grandes bizarreries ; tout le monde s'amuse, les plaisanteries de Hans Gœrgel ont attiré de tous les environs une foule de curieux. Il

est vrai que demain la fête va prendre fin, avec la fête de la Saint-Jean, mais elle a duré quinze jours, et tous les marchands de Zeltingen se sont bien trouvés du privilège dont jouit la ville.

Hubert avait entendu, il est vrai, les paroles du vieillard, mais toute son attention se portait sur ce qui se passait devant lui.

Les jeunes gens porteurs de la perche étaient arrivés au sommet de la montagne et l'avaient plantée non loin de l'endroit où étaient nos deux personnages.

On pouvait apercevoir alors attachés au bas de la perche toute sorte de colifichets, des bouquets, des rubans, des petits drapeaux, des jouets, des fichus aux vives couleurs : elle était surmontée d'une immense couronne de feuillage et des fleurs.

D'autres membres de la troupe s'occupaient à entasser de la paille, du bois, et des branches sèches, tandis que des jeunes filles enroulaient la roue, dans tous les sens, de tresses de paille.

— Tout cela, dit à ce moment Grates, se prépare pour fêter, au coucher du soleil, la Saint-Jean. Des paysans de tous les villages sont arrivés à Zeltingen, car chez eux ils ne peuvent célébrer ce qu'ils appellent la fête du *tour du soleil* — leur administration leur défend ce qui, chez nous, est considéré comme un droit que personne ne songe à contester.

— Que signifient la perche, la roue ? dit Hubert en interrompant son interlocuteur et craignant sans doute qu'il ne s'écartât, pour se livrer à des considérations de droit, de ce qui excitait pour le moment le plus son intérêt. On ne con-

naît point cette coutume sur les bords du Rhin.

Le vieillard sourit et dit :

— Chaque père de famille fournit de la paille, du bois et des branchages pour former le bûcher, les torches, et les tresses de paille dont on entoure la roue de la Saint-Jean. Au coucher du soleil, le feu est allumé et deux jeunes gens la poussent de la montagne au bas du ravin, dans la Moselle ; si elle arrive en bas sans accident et disparaît heureusement dans le fleuve c'est signe d'une année fertile en vin. Les garçons donnent en cachette à l'organisateur de la fête les petits présents qui sont attachés à la perche. Les jeunes filles choisissent alors chacune un objet, et le donateur de l'objet a le droit de sauter par-dessus le feu qui est ensuite allumé, et cela avec celle qui a pris son cadeau. Ce saut par-dessus le feu de la Saint-Jean a été pour plus d'un couple l'occasion d'une connaissance plus intime. Souvent il arrive que ceux qui ont tenté ce saut en commun, la main dans la main, prennent dans le courant de l'année le chemin de l'église, et ceux que la Saint-Jean a réunis ne sont point les plus malheureux. C'est là une vieille bonne coutume et je ne puis comprendre dans ma faible raison qu'il puisse y avoir des gens qu'elle gêne et qui s'y opposent.

— J'aurais bien envie aussi, dit le jeune homme, de tenter la fortune et de faire le saut du feu de la Saint-Jean.

Et disant cela il prit le petit paysage qu'il venait de dessiner ; puis le tendant au vieillard, il lui dit :

(A suivre).

désert. Les frais de réalisation du projet du commandant Roudaire s'élevaient à environ 60 millions.

Comme le transsaharien, qui n'est pas encore sorti de la période d'études préliminaires, la question de la mer intérieure au sud de l'Algérie n'est pas près d'entrer dans la période d'exécution, bien que l'occupation de la Tunisie par nos troupes doive donner beaucoup d'espoir aux partisans de cette œuvre de haute civilisation à laquelle M. Ferdinand de Lesseps porte le plus vif intérêt. Une commission spéciale va sans doute être nommée par le gouvernement français.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

La session du Conseil général est close depuis hier au soir. Elle a duré trois jours selon l'usage antique et solennel.

LES PÉPINIÈRES DÉPARTEMENTALES de plants américains.

Nous publions avec plaisir le vœu suivant, déposé par M. Talou à une des dernières séances du Conseil général.

Depuis longtemps, nous demandons dans ce journal la création de pépinières officielles de plants américains, garantissant la provenance et encourageant les essais des viticulteurs par le prix abordable de ces plants.

Ce vœu, qui répond à un besoin pressant de nos populations viticoles, a été favorablement accueilli par le Conseil général qui a décidé que la Société d'agriculture allait être invitée à s'occuper de la question et à soumettre un rapport à la prochaine session de l'assemblée départementale.

Voici le texte du vœu de M. Talou :

Messieurs les membres du Conseil général, Vous savez tous que le phylloxéra étend malheureusement ses ravages sur l'étendue de notre département et qu'après tous les essais infructueux qui ont été tentés pour enrayer le mal, nous devons peut-être perdre l'espoir de vaincre prochainement le fléau.

Chacun de nous a pu constater déjà le malaise de nos campagnes, et il est à craindre que dans un temps peu éloigné, la fortune privée diminuant sensiblement, les revenus du département ne se trouvent compromis.

Dans ce moment, un grand nombre de vignobles atteints, disposant de revenus à peine suffisants pour payer l'impôt, ne peuvent plus acheter des plants américains d'origine souvent douteuse et dont la reprise paraît problématique.

Les propriétaires de vignobles indemnes jusqu'ici, ne paraissent pas non plus bien décidés à dépenser des sommes importantes pour l'achat des produits curatifs et préservatifs.

Dans cette situation, que je me permets de signaler à votre attention, il appartient, je crois, au Conseil général, de prendre des mesures promptes et efficaces pour atténuer autant que possible une crise inévitable et qui pourrait amener des conséquences graves. Par suite, j'ai l'honneur de vous proposer :

1° D'encourager, par de larges subventions, l'achat de substances propres à mettre les vignes indemnes à l'abri des ravages de l'insecte ;

2° De créer immédiatement une pépinière de cépages résistants dont les produits seraient gratuitement livrés aux propriétaires qui voudraient reconstituer leurs vignobles.

En ce qui concerne les engrais anti-phylloxériques, la Société d'agriculture du Lot, me paraîtrait devoir être chargée d'en effectuer directement la vente en n'exigeant des propriétaires qu'un prix inférieur, d'un quart, par exemple, aux prix payés aux fournisseurs. La subvention départementale serait destinée à désintéresser la Société d'Agriculture pour les sacrifices qu'elle aurait à faire de ce chef.

Quant à la pépinière départementale, vous auriez à décider si le soin d'organiser un établissement de ce genre ne devrait pas être laissé à la Société d'Agriculture moyennant une indemnité déterminée, ou s'il serait préférable d'affermir pour le compte du département un terrain suffisamment vaste et de créer un personnel spécial pour la mise en culture et l'exploitation.

CHEMINS DE FER SUR ROUTES.

Nous sommes heureux de voir enfin le département du Lot entrer dans la voie des

chemins de fer économiques.

Nos lecteurs savent si nous avons souvent demandé l'ouverture de ces voies ferrées peu coûteuses qui réussissent parfaitement dans les départements voisins, qui sont d'une installation relativement peu coûteuse et dont les avantages sont considérables pour les contrées qu'une grande ligne ne peut traverser.

La Dordogne compte plusieurs de ces voies et nous félicitons le Conseil général d'avoir, dans sa dernière séance, accepté la concession du chemin de fer sur route de Castelfranc à St-Clair, par les Arques, Cazals, Salviac, etc.

Dans deux ans, une voie pareille peut être construite.

Nous ne doutons pas que cette première expérience ne soit concluante et n'amène le développement de cet excellent moyen de communications rapides dans le département du Lot.

Nous nous occuperons plus longuement de cette importante question, dans un de nos prochains numéros.

LA LUTTE

La lutte est ouverte entre M. le Maire et les bouchers de Cahors.

Ces derniers se refusent de se conformer à l'arrêté qui taxe la viande et ce matin encore, ils ont vendu la 1^{re} catégorie de veau à 2 fr. le kilogramme au lieu de 1 fr. 60.

Nous allons voir qui des deux aura raison de l'autre : de M. le Maire défendant les intérêts de la population, ou des bouchers foulant aux pieds l'arrêté municipal.

Ceux-ci disent avec une cranerie amusante que, « si la municipalité a le droit de taxer, ils ont eux le droit de vendre sans peser. »

Voilà qui est fort, nous verrons bien...

Attendre des habitants qu'ils portent plainte à la police à chaque contravention des bouchers, ce serait les soumettre à un rôle répugnant.

M. le Maire a une police pour faire exécuter ses arrêtés et la rue des boucheries n'est pas si longue, qu'il ne puisse désigner un agent pour y surveiller les ventes.

La population compte sur la fermeté bien connue de M. Sirech, pour abattre ces résistances inconcevables et sauvegarder ainsi l'intérêt public.

L'ORGANISATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE.

Le ministre de la guerre a désigné ainsi qu'il suit les bataillons d'infanterie destinés à rester stationnés en Afrique.

En Tunisie :

Du 1 ^{er} corps d'armée,	33 ^e , 43 ^e .
— 2 ^e —	87 ^e , 128 ^e .
— 3 ^e —	119 ^e .
— 4 ^e —	101 ^e , 115 ^e .
— 5 ^e —	46 ^e .
— 9 ^e —	77 ^e , 125 ^e .
— 10 ^e —	25 ^e , 10 ^e .
— 11 ^e —	19 ^e , 137 ^e .
— 12 ^e —	14 ^e , 107 ^e .
— 13 ^e —	38 ^e , 92 ^e .
— 16 ^e —	122 ^e , 143 ^e , 27 ^e chasseurs.
— 17 ^e —	20 ^e , 83 ^e , 29 ^e chasseurs.
— 18 ^e —	6 ^e , 19 ^e .

En Algérie :

Du 4 ^e corps d'armée,	117 ^e , 130 ^e .
— 11 ^e —	96 ^e , 116 ^e .

Le ministre a prescrit, en outre, de porter à 550 hommes l'effectif de tous ces bataillons détachés, au moyen de renforts qui seront envoyés par les régiments auxquels ils appartiennent.

Ces renforts seront composés de soldats appartenant aux classes 1878 et 1879 et de volontaires appartenant à des classes plus jeunes.

On lit dans l'*Echo* de Périgueux.

M. Deffrages, de la maison de banque Leymarie, Raynaud-Labrué, Deffrages et C^{ie}, a tenté de se tuer il y a quatre jours en se tirant un coup de pistolet dans l'oreille. Par bonheur, le projectile avait perdu sa force de pénétration, en raison de la pression du canon sur la partie frappée. M. le docteur Gadaud, immédiatement appelé a pu extraire la balle. La vie de M. Deffrages n'est pas en danger.

Les nommés Lescale et Noël bouchers à Cahors, rentraient mardi soir de la foire de Cours, montés sur une même voiture ; arrivés sur la place du marché, le véhicule s'est accroché au premier arbre et ils ont été jetés à terre. Lescale a eu peu de mal, mais Noël a eu une jambe luxée qui l'obligera à garder sa chambre pendant quelques jours.

Nous lisons dans le *Journal de l'Aveyron*.

Ce n'est pas seulement au Japon qu'on s'ouvre le ventre : La semaine dernière un sexagénaire, nommé B..., des environs de Marcillac, devenu veuf depuis peu de temps, ne pouvait plus se livrer à ses habitudes de cabaret que lui facilitaient les produits de la mendicité exercée par sa femme. N'osant pas lui-même mendier, il a résolu d'en finir avec la vie et il s'est rendu dans une vigne où il a cherché à se percer l'abdomen avec un couteau ; mais l'instrument qu'il employait ne le secondant pas, il s'est saisi d'une serpette (*poudolou*) et a force de coups il a fini par mettre ses entrailles au jour ; il n'a pas réussi à se tuer, comme il l'espérait, et malgré la douleur qu'il ressentait il a pu rentrer chez lui en contenant ses boyaux avec sa blouse. Quoiqu'il ait déchiré, et extirpé un morceau du péritoine on espère encore le sauver.

Dans le même canton, quelques jours après, un autre sexagénaire a été trouvé pendu dans sa grange.

Ces deux malheureux avaient, dit-on, à diverses époques, donné des signes d'aliénation mentale.

VOL A LA POSTE A PARIS.

Ainsi que nous l'annoncions, mardi, en dernière heure, un vol des plus audacieux a été commis dans les baraquements installés provisoirement sur la place du Carroussel pour le service de la Poste : 190 chargements ont été soustraits d'une armoire en cœur de chêne placée dans la salle des facteurs.

Cette armoire est fermée par deux serrures de sûreté, dont les clés se trouvent entre les mains de deux employés différents. Le ou les voleurs ont pratiqué une pesée entre la porte de l'armoire et le montant, et ont ainsi crevé les serrures. Un sac de chargements a été éventré, mais on n'a pas enlevé tous les plis qu'il contenait.

Il est probable que quelque ronde de nuit aura dérangé les malfaiteurs.

Le ministre de l'intérieur vient d'informer le maire de Vichy que le vœu émis à l'unanimité par le conseil municipal, le conseil d'arrondissement et le conseil général de l'Allier, tendant à la restitution à la ville de Vichy de son titre de chef-lieu de canton, vient d'être rejeté.

MARGARINE ET BEURRE FRAIS.

La margarine fabriquée dans la banlieue, à raison de 35,000 kilogrammes environ par jour, avec les résidus des suifs, est envoyée partie en province, et partie au pavillon des Halles, où elle est mélangée avec des beurres de qualité différente.

Nous ne savons pas de quelle façon le mélange s'opère hors Paris ; mais aux Halles, quand les beurres arrivent, on les descend dans le sous-sol, où ils sont pétris avec la margarine, et remontés sur le carreau de la Halle, où le mélange est vendu comme beurre. Il y a fraude, par conséquent, sur la qualité de la marchandise vendue, et si le consommateur se plaint que ses mets sont mal accommodés, si même il fait analyser son beurre et qu'il découvre de la margarine, sa cuisinière peut toujours répondre qu'elle a été trompée.

Le moyen le plus simple pour éviter cette fraude serait de soumettre les marchands de

beurre à la même obligation que les bouchers de la Halle aux viandes.

On sait que la nature de la viande doit être indiquée sur les morceaux par une étiquette : viande de bœuf, de cheval, de mulet, d'âne, etc. Si les pains de la Halle aux beurres portaient la désignation de : margarine, beurre, mélange de margarine et beurre, les consommateurs prévenus, accommoderaient leur cuisine comme bon leur semble, et tout sujet de contestation serait évité.

Le parquet, dont l'attention a été appelée sur ces faits, est également saisi de l'opération pratiquée sur les vieux beurres dans le sous-sol de la Halle, un endroit, paraît-il où la propreté laisse fort à désirer.

Les beurres échauffés, non vendus, les vieux pains seraient soumis, assure-t-on, à un nouveau lavage au bicarbonate de soude et pétris une seconde fois de manière à leur faire absorber 30 0/0 d'eau. Ainsi rafraîchis et alourdis au détriment du consommateur, ils sont remis sur le marché et vendus. Ajoutons, pour compléter ce tableau peu appétissant du sous-sol du pavillon des beurres, que les résidus laissés par les employés chargés de goûter les beurres, sont également repris, lavés et servis au public.

Voici comment le beurre se goûte : l'employé enlève un onglée d'un pain, la presse entre ses doigts pour s'assurer si la marchandise ne contient pas de margarine. Si elle en contient, elle craque légèrement sous la pression. Il la goûte ensuite et jette le reste dans un vase. Quand le vase est plein, les garçons du pavillon font subir un lavage au contenu, le pétrissent, et le produit obtenu est vendu à leur bénéfice aux consommateurs, sous le nom de beurre frais.

Ce sont ces détails qui préoccupent le parquet et auxquels il désire mettre fin.

— *Le Patriote savoisien* rapporte le fait suivant qui a jeté la consternation dans la commune de Quintal :

Une jeune fille de vingt-six ans atteinte d'une légère grippe, a été empoisonnée involontairement par sa mère qui, voulant la soulager, lui a administré comme médicament, de la strychnine qui se trouvait dans une armoire.

L'agonie de cette malheureuse jeune fille s'est prolongée pendant plus de huit heures, et lorsque le médecin que l'on était allé quérir à Ancey est arrivé, la jeune fille avait cessé de vivre.

Cette mère infortunée a déjà perdu il y a quelques mois une de ses filles et quelques mois plus tôt un de ses fils, âgé de trente-cinq ans, écrasé par une pièce de bois.

A la suite de la maladie de la fille, il était resté dans une armoire quelques paquets de médicaments inoffensifs qui avaient été ordonnés à la malade. La mère crut bien faire de mêler à une tisane deux de ces paquets et de les faire boire à sa seconde fille, qui trouva au breuvage une amertume étrange.

Quelques instants plus tard, les premiers symptômes de l'empoisonnement se manifestèrent ; mais nul ne songeait à ce malheur, et ce n'est qu'à la dernière extrémité que l'on se décida à recourir au savoir d'un médecin. Il était trop tard.

Par une fatalité épouvantable, il se trouvait dans la même armoire quelques paquets de strychnine déposés là, à l'insu de ses parents, par le fils décédé qui s'en servait pour empoisonner les regards qui existent dans la montagne.

Ce sont deux de ces paquets que la mère, ne sachant pas lire, a donnés à sa fille.

La justice s'est transportée sur les lieux et des informations recueillies, il est résulté qu'elle se trouvait en face d'un accident déplorable et d'une veuve infortunée que tous les malheurs accablent.

Dernières Nouvelles

Elections municipales du 16 avril.

Ont été élus :

Lozech. — MM. Bontarel-Membry et Derroppé.
Montcuq. — MM. Maisonneuve et Balmay.
Puy-l'Evêque. — M. Deltit.
Brievieux. — M. Louradou.

Figeac. — M. Malrieu.
 Livernon. — M. Fraud.
 Payrac. — M. Bouyssarie.
 Souillac. — M. Malvy.
 Vayrac. — M. Sireyrol.

Ballottages.

Limogne, Gourdon et Martel.

Paris, 17 avril.

L'émotion causée par le vol audacieux qui vient d'être commis dans le bureau central de la Poste n'est pas encore calmée. On se dit qu'il faut que la surveillance soit bien mal organisée dans ce bureau pour que des vols de cette importance puissent être perpétrés. Ensuite on croit remarquer que la poste cherche à cacher l'étendue du larcin. Que dit-elle, en effet? Que 189 lettres chargées ont été dérobées et que la plupart de ces lettres étaient adressées à des agents de change et à des agents d'affaires, d'où il suit que les sommes volées pourraient bien monter à deux ou trois cent mille francs.

Vraiment la poste est modeste; car ce n'est pas trop s'avancer que d'évaluer à quatre ou cinq mille francs la valeur moyenne des chargements expédiés à des agents de change, soit comme couverture d'opérations, soit comme paiement d'achats de valeurs. Ce chiffre peut même être considéré comme modeste, et je ne serais pas le moins du monde surpris qu'il fût dépassé. Sans compter, bien entendu, qu'il faut faire la part des déclarations inexactes faites par des expéditeurs qui auront voulu s'exonérer d'une partie des frais de poste.

En réalité, il est fort probable que le montant du vol dépasse un million.

Ce n'est pas là un vulgaire fait divers; il intéresse grandement la province puisque la plus grande partie des lettres venaient des départements, et qu'un peu partout il va se trouver des victimes du vol.

La poste, on le sait bien, est responsable, et les frais de chargement sont du reste, assez élevés, pour qu'elle supporte, sans mot dire, les pertes qui résultent de son défaut de surveillance; mais les expéditeurs qui ont fait des déclarations trop faibles, quels moyens vont-ils avoir de prouver que leur envoi était supérieur à la somme déclarée?

Cela prouve une fois de plus qu'il est imprudent de ne pas se conformer aux prescriptions de la loi ou des règlements administratifs, mais la leçon sera-t-elle suffisante?

Schwerin, 17 avril.

Le théâtre a été complètement détruit par l'incendie qui a éclaté hier, pendant la représentation de *Robert le Diable*. Il ne reste plus que les murs.

La salle a été évacuée sans accident, le public ayant été averti à temps du danger par les personnes qui se trouvaient sur la scène.

Le grand-duc qui assistait à la représentation, a adressé lui-même des paroles tranquilisantes au public.

Vienne, 17 avril.

Suivant avis de Moscou, on aurait arrêté, le samedi-saint, quatre-vingts ouvriers travaillant dans la Cathédrale Uspanski, où doit avoir lieu le couronnement du tzar.

On aurait découvert une mine dans les dessous de l'édifice, où aucun service n'a été célébré pendant les fêtes de Pâques pour permettre de continuer les recherches.

Le comte Loris Mélikoff serait appelé à Saint-Petersbourg pour donner son avis sur les mesures de précaution à prendre à l'occasion du couronnement impérial.

Paris, 18 avril.

M. de Mahy a communiqué au conseil tenu dans la matinée la statistique annuelle des récoltes.

La situation agricole actuelle donne de meilleures espérances.

Le ministre des affaires étrangères a conféré hier très longuement avec l'ambassadeur d'Angleterre.

A la suite de cette conférence M. de Freycinet s'est rendu à l'Elysée, et annoncé à M. Grévy que les négociations allaient être reprises avec le cabinet anglais, pour la conclusion du traité de commerce.

Le conseil des ministres s'est occupé de la succession de M. Bertaud, et son choix semble

s'être définitivement porté sur M. Barbier, président de chambre à la cour de cassation. Le décret paraîtra incessamment.

— Le garde des sceaux met, en ce moment, la dernière main à un projet de loi tendant à l'augmentation du nombre des tribunaux et des sièges de justices de paix en Algérie.

— On parle, pour demain, d'un important mouvement judiciaire.

— Il paraîtrait que le voyage du président de la République dans l'Ouest est à peu près abandonné. M. Grévy ira dans le Midi.

Paris, 19 avril.

Un télégramme de Tunis dément que l'armée turque de Tripoli se soit rapprochée de la frontière de Tunisie. Les troupes turques ont quitté Tripoli par mesure de salubrité, et se sont installées à quatre kilomètres de la ville.

Les nouvelles du sud de la Tunisie sont bonnes. A la suite des mesures vigoureuses prises par les Français, toute crainte d'insurrection a disparu.

Un télégramme de Londres dit qu'une émeute a eu lieu hier à Camborne, dans le comté de Cornouailles, à la suite d'une rixe entre des mineurs irlandais et des mineurs anglais. La foule a maltraité les Irlandais, envahi et saccagé l'église et les presbytères catholiques. La police a été impuissante.

— Le *Soleil* déclare que l'indépendance politique peut s'allier aux nécessités de l'administration.

Il conseille aux conservateurs de solliciter la situation où pourra s'accroître leur influence.

— *La République française* dit que le pouvoir personnel, qu'il ne faut pas confondre avec la dictature, existe en Angleterre et aux Etats-Unis.

Le pouvoir personnel apparaît toutes les fois qu'un cabinet met la majorité en mesure de le suivre sur un terrain qui lui répugne ou de le renverser.

Le cabinet de Freycinet use du pouvoir qui est indispensable à tout gouvernement.

Paris, mercredi 19 avril,

Hier à Versailles a eu lieu l'inauguration d'une plaque commémorative placée sur la maison où naquit M. de Lesseps.

Paris, 19, soir.

Une rencontre à l'épée doit avoir lieu aujourd'hui entre M. Charles Laurent, rédacteur en chef du *Paris*, et M. Léon Ladevèze, rédacteur du *Pays*. Cette rencontre est motivée par un article paru avant hier dans ce dernier journal.

Les témoins de M. Charles Laurent, sont ses collaborateurs MM. Albert Delpit et Julien Peneil; ceux de M. Ladevèze sont MM. Albert Rogat et Paul de Léoni, rédacteurs du *Pays*.

— Le conseil de cabinet de demain sera consacré à la discussion du plan de réorganisation des différents services ministériels, préparé par chacun des ministres pour son département.

— Le bruit court que M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Vatican, demanderait sa mise à la retraite. M. Desprez compte plus de trente ans de service.

— Tous les bureaux de la Chambre italienne à l'exception d'un seul ont approuvé ce matin le traité de commerce conclu avec la France.

Aussitôt le traité définitivement adopté, la nomination de l'ambassadeur italien à Paris, sera rendue officielle. Cet ambassadeur sera probablement le comte Greppi, qui représente actuellement l'Italie en Espagne.

— Un mouvement dans le haut personnel des colonies est en ce moment en préparation au ministère de la marine, sous la direction de M. Berlet.

Bourse de Paris.

Cours du 20 avril

Rente 3 p. %	83.95
— 3 p. % amortissable	84.00
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	411.00
— 5 p. %	118.30

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 18 Avril. 1882

La liquidation s'est faite avec la plus grande facilité, aidée par les bonnes nouvelles des places étrangères et par le vif mouvement de reprise qui s'est produit sur nos rentes; le 5 0/0 a atteint 118.42, le 3 0/0 84.30, l'amortissable 84.42.

Les institutions de Crédit français sont restées en dehors de la hausse; la Banque ottomane s'est relevée à 802.

Depuis quelques jours, le marché des actions de la Compagnie franco-algérienne a repris une grande animation. L'abondance des demandes fait prévoir le retour aux cours normaux qui varient de 450 à 500 avant la crise. En effet, les cinq dernières semaines donnent une moyenne kilométrique de 45.000 francs, et la dernière semaine dépasse 20.000 francs par kilomètre, résultat que les plus optimistes n'osaient point espérer; en outre, la construction de la ligne stratégique du Kreider et de Metchéria, confiée par le gouvernement à la Compagnie franco-algérienne, a révélé une organisation exceptionnelle.

La ligne a été entièrement terminée dans le délai fixé par le cahier des charges; et, le 2 avril, la première locomotive entrain dans la gare de Metchéria.

Les belles recettes du 15 et du 16 avril ont ramené le Suez à 2 630.

Les fonds d'Etats internationaux sont demandés: le 5 0/0 italien à 90.60, le 5 0/0 turc à 13.45.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 20 avril 1882.

Au bénéfice de M. Vincent.

HAYDÉE

Opéra-comique en 3 actes.

APRÈS LE BAL.

Comédie en 1 acte.

BIBLIOGRAPHIE

Revue britannique. — Sommaire des matières contenues dans la livraison de Mars 1882:

Génie. — Industrie; Le Tunnel de la Manche au point de vue militaire.

Biographie. — Etude scientifique: Charles Lyell.

Romans. — Mœurs: Les Cosaques, scènes de la vie de frontière au Caucase (3^e extrait).

Nouvelle; L'Âme volée. Critique littéraire: Une femme de lettres en Angleterre.

Chronique scientifique. Pensées diverses.

Le 66^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, qui commence sur le département de la Gironde une étude approfondie qu'achevera le fascicule suivant, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant une vue de Bordeaux, la cathédrale de Bordeaux, le Grand-Théâtre, le pont St-André de Cubzac, et enfin une excellente Carte de la Gironde, nous ont paru très soignées et dignes en un mot du texte, ce qui est tout dire.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33, Paris.

Ecole Centrale.

Nous ne saurions trop recommander aux candidats qui se destinent à l'ECOLE CENTRALE, L'ECOLE PRÉPARATOIRE DUVIGNAU DE LANNEAU (157, rue de Rennes, Paris), dirigée par M. Aimé Bon, ancien professeur de l'Université. — Elle a ouvert le 20 mars courant son cours de révision en vue de la session d'octobre et ses cours de Baccalauréat-ès-sciences pour la session de novembre.

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699. — (Suite).

Au surplus, comme les maires sont entrés aux droits des consuls, il ne convient point de faire entre eux de distinction; en effet, ils ont l'usage des mêmes habits de cérémonie, savoir dans les villes du premier et second ordre, la robe mi-partie de rouge et de noir; dans les petites villes, bourgs et gros villages, ils ne portent que le chaperon rouge qui est ce qu'on appelle la livrée consulaire et enfin dans les plus petites communautés ils n'ont aucune marque de distinction. Quant à leurs fonctions, les maires et consuls qui portent la robe et le chaperon sont tous juges de police, et pour la plupart, ils ont la justice criminelle, concurremment avec les juges ordinaires: l'appel de leur jugement ressortit nuement au parlement; mais pour ceux qui n'ont point de livrée, on les regarde comme de simples collecteurs de taille, et ils ressortissent aux élections, dont l'appel va à la cour des aides, comme il sera expliqué dans l'article des Finances.

FINANCES.

Il est enfin temps de venir à l'article des finances pour l'éclaircissement duquel il faut savoir que la généralité de Montauban faisait autrefois partie de celle de Guienne établie à Bordeaux, et qu'elle n'en a été démembrée qu'en l'an 1635, auquel temps le roi y créa un bureau des finances composé de 23 trésoriers de France, dont le Roi fait la fonction de président, des gens du Roi et des greffiers ordinaires, de deux receveurs généraux des finances et des receveurs des épices et du domaine. La juridiction de ce bureau ne s'étend plus depuis 1677 sur les élections de Comminges, Rivière, Verdun et Lomagne. Les offices de trésoriers valent 30,000 livres, ceux de receveurs généraux 45,000.

Depuis l'érection de la généralité jusqu'en 1642, tout le terrain qu'elle embrasse était divisé entre deux cours des aides, savoir: celle de Bordeaux pour tout ce qui est de la Basse-Guyenne au ressort du Parlement de Bordeaux, et celle de Montpellier pour la Haute-Guyenne au ressort du Parlement de Toulouse, mais en cette année 1642 le roi établit une cour souveraine des Aides et fixa sa résidence à Cahors d'où elle a été transférée à Montauban, précisément 20 ans après, en faveur de la religion, pour attirer par son moyen des catholiques en cette ville, et l'on a remarqué qu'en effet le nombre s'en est considérablement accru depuis. Cette cour est composée d'un président dont la charge n'a pas été encore vendue, de deux autres présidents qui ont acheté les leurs 40,000 livres, de 20 offices de conseillers qui valent dans le commerce de 25 à 28,000 livres, d'un procureur général dont la charge vaut 50,000 livres, de deux avocats du Roi de 18 à 20,000, d'un greffier en chef de 12,000 livres, de 12 secrétaires du Roi pour la chancellerie dont les offices valent 15,000 livres, de deux secrétaires évangélistes et deux payeurs de gages. Au surplus, l'auteur donne beaucoup de louanges à l'intégrité soutenue qui règne dans cette compagnie, mais il accuse les jeunes officiers de donner trop peu d'application aux affaires qui roulent par nécessité, presque toutes, entre les mains de trois conseillers beaucoup plus employés que tous les autres. Quant aux élections de la généralité, elles sont toutes composées d'un président, de deux élus seulement, d'un procureur du Roi et d'un greffier. Cet ordre est général dans tout le département.

Venant enfin au détail des impositions qui s'y lèvent au profit du Roi, l'auteur répète ce qu'il a dit de la taille qui dans l'année 1700 se trouvait à 2,788,660 livres; mais comme la manière de l'imposer est fort différente de celle qui se pratique dans les autres généralités, il donne un grand article à l'explication de cette matière dont voici le précis:

La taille est réelle pour toute la province, c'est-à-dire qu'elle est payée par les fonds d'héritages, en telle sorte que les nobles y sont sujets quand ils possèdent des biens roturiers, et les ignobles quand ils possèdent des terres nobles. Pour connaître les uns et les autres, on a dressé avec une grande exactitude un tarif, c'est-à-dire un registre qui contient la consistance et la division des élections taillables avec leur subdivision en communautés ou mandements, et encore celle de ces derniers en feux dont les élections contiennent exactement 12,000. Le mot de feu ne se prend point ici dans sa signification ordinaire; on entend par là une certaine étendue de terre ou de maisons, dont un certain nombre forme une communauté, quoique inégalement à proportion de la force de l'élection ou du mandement; le feu est encore subdivisé en 100 *bellugues*, mot qui à la lettre se prend pour une étincelle ou une bluette de feu, mais qui semble en cette occasion signifier une famille ou cheminée, et finalement la bellugue est divisée en 4.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Eucré. J. GARDOT
D'OR. — Chez tous les Papetiers.

LA NOUVELLE REVUE
Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La Nouvelle Revue a maintenant fait ses preuves. Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa *Chronique politique* et par ses *lettres sur la politique extérieure*, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la Nouvelle Revue que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la Nouvelle Revue n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France. On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot. — Un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr.

Avis.
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA NATURE Sommaire du N^o du (5 avril 1882). — Traversée de la Manche en ballon : G. Tissandier. — Les Krivosciens, à propos de l'insurrection de la Dalmatie : J. Deniker. — Sur les trichines dans les salaisons : G. Colin. — Comment nous sont parvenus les ouvrages scientifiques de l'antiquité A. de Rochas. — Le Printemps — Correspondance : Installation d'un microphone appliqué aux usages domestiques : R. Colson. — Le télégraphe Baudot (suite) : Ed. Hospitalier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 10 avril : S. Meunier. Signaux de chemins de fer, appareils à cloches dites allemandes : E. V. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 120, boulevard Saint-Germain.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Boulevard Sud, n^o 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n^o 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. DOUCÈDE prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

PRODUITS MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE 1881



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Récompense de 16,600 fr. — Médaille d'OR

Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & P^{ne}.

Tous connaissent

la Maison DELUMET, 26, Passage Raguinot, Paris, seul inventeur d'un Vin ne revenant qu'à 20 cent. le litre, pesant 10 degrés d'alcool, garanti à l'analyse, ayant le goût de Bordeaux. Messieurs, c'est la vraie saison, pressez-vous de faire vos commandes. Pour cela, il suffit d'adresser 12 fr. en un mandat-poste ou timbres, afin de recevoir franco de port et d'emballage un des deux produits le plus urgent ainsi qu'une méthode des mieux combinées pour fabriquer 550 litres de bon vin. Ainsi, suivant ma méthode, il ne faut qu'un fût et deux produits seulement, j'en adresse un et le deuxième se trouve chez soi. — Donc, rien de plus simple — se presser : c'est le moment où les besoins, en général, se font sentir.

CRÉDIT DE FRANCE

Société anonyme : Capital 75 Millions
Siège social : 16-17, rue de Londres, PARIS

Le CRÉDIT DE FRANCE reçoit les Titres en Dépôt, encaisse les Coupons, exécute les Ordres de Bourse sans commission, ouvre des Crédits sur garanties, délivre Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.

Il reçoit les dépôts d'argent et délivre des Baux de Caution à Échéance Fixe, au porteur ou nominatifs, au gré des demandeurs, par coupons de 100, 500, 1,000, 5,000, 10,000 et 20,000 francs, avec coupons d'intérêts payables par trimestre, à tous ses guichets.

L'intérêt sur les Dépôts de Fonds est fixé comme suit :

- 5% Sur les dépôts à 3 ans et au-delà;
- 4% id. de 1 an à 28 mois;
- 3% id. de 6 à 11 mois;
- 2% id. remboursables à vue dans les Succursales;
- 1 1/2% id. remboursables à vue au Siège social.

LE MONITEUR DES VALEURS LOTS

Organe financier du Crédit de France
PARAIT TOUTS LES DIMANCHES

Il publie les Cotes de la Bourse, une Revue des Valeurs cotées et la Liste officielle de tous les tirages.

ABONNEMENT :
Pour la France et l'Étranger : Un Franc PAR AN.
150,000 ABONNÉS

On s'abonne à Paris, au Siège Social; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.

LA CONSTIPATION la plus rebelle

est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.
Dépôt chez M. FLEHOL, pharmacien à Cahors.

LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

EAU ZENOBIE
ultra
LA COULEUR DES CHEVEUX
non
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
Le n^o est pas une teinture, mais une lotion bienfaisante qui agit sur le follicle et le colore en le régénérant. SEGUIN, rue Ligier, BORDEAUX
Se trouve à Cahors, chez Bressi, parfumeur boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

Propriétaire-Gérant A. Layton.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ & FILS

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17

CAHORS, Boulevard Sud, maison Mirc

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

FABLES

ET AUTRES POÉSIES

EN PATOIS DE CAHORS

par

M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.

Prix 1 fr. 25, en Librairie.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.
5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDIEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 fr. 25 par la poste.